



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le

22 JUL. 2025

Service urbanisme, habitat et construction
Unité urbanisme opérationnel

Affaire suivie par : Karine Bouxin et
Régine Le Divenach
Mél : ddtm-cdpénaf@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le président du syndicat mixte
du Pays de Pontivy
Pontivy Communauté
1 Place Ernest Jan
BP 96
56300 PONTIVY

OBJET : commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers
(CDPENAF)

En date du 5 juin 2025 et conformément aux dispositions de l'article L143-20 du code de l'urbanisme, vous m'avez adressé pour avis de la CDPENAF, le projet de révision du schéma de cohérence territoriale, arrêté par délibération du conseil syndical du 26 mai 2025.

La commission a émis le 8 juillet 2025, **un avis favorable**.

La CDPENAF émet cet avis sans préjudice de l'application des autres législations en vigueur.

Cet avis est à joindre au dossier d'enquête publique.

Le préfet,
pour le préfet, le directeur départemental
des territoires et de la mer

Thierry CHATELAIN